

Les services bancaires en ligne pour permettre à vos clients d'économiser plus facilement!

L'Assurance vie Équitable est heureuse d'offrir à vos clients une nouvelle option de dépôt des primes en leur offrant la possibilité d'effectuer des dépôts par l'intermédiaire des services bancaires en ligne. Les dépôts en ligne offrent à vos clients un moyen simple et pratique d'effectuer des cotisations supplémentaires à leurs régimes d'épargne non enregistrés, leurs comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ou leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Pour effectuer un dépôt, vos clients doivent ouvrir une session à partir de leur compte bancaire en ligne et choisir l'option d'ajouter une nouvelle facture. Ils doivent rechercher « Régime d'épargne de l'Équitable » et utiliser leur numéro de contrat de l'Équitable lorsqu'ils seront invités à inscrire un numéro de compte. Les dépôts seront effectués selon les directives de dépôt par défaut qui se trouvent au dossier, et les conseillers recevront leurs commissions habituelles pour tout dépôt effectué. Veuillez noter que tous les dépôts doivent être faits à partir du compte bancaire de la titulaire ou du titulaire de contrat.

Nous prévoyons que toutes les grandes banques offriront la nouvelle option de paiement d'ici la fin d'octobre 2015. Plusieurs des grandes banques ont déjà ajouté le « Régime d'épargne de l'Équitable » à leur liste de bénéficiaires; les clients peuvent utiliser cette option aussitôt que leur banque sera en mesure de l'offrir.

Si vous ou vos clients avez des questions au sujet des dépôts par l'intermédiaire des services bancaires en ligne, notre équipe de service spécialisée sera ravie de vous aider. Vous pouvez joindre notre équipe au 1 800 668-4095.